

prélever sur mon compte sans autorisation

Par nina076, le 08/05/2012 à 16:53

bonjour,

J'ai un compte conjoint avec un découvert et un compte perso ou je suis pas a découvert. En mars je regarde sur pc mon compte et je vois virment virt a la demande de madame de 146e qui est viré sur mon compte conjoint et en Avril la méme chose 150e, j'appel la 1er fois mon conseillé et me dis que c'est son directeur qui a fait la démarche du virment et que mon conseillé a signer une décharge auquel il n'etait pour rien et ma dis que je pouvais me retourner contre le directeur et la 2 emes fois idem encore un virment sans me demander autorisation .je voudrais savoir ce que je peux faire car cette argent que j'avais sur mon compte perso c'etait prévus pour finir le mois et que j'avais des chèques. Le virment qu'il a fait sur le compte conjoint c'etais pour payer 2 échéances qui ont d'ailleur etais refusé comme je dépassé de 1003e de découvert au lieu de 1000e donc des frais en plus quel son mes droits car pour ma part c'est une faute proféssionnel car a se moment la il peut facilement se remplir les poches .

cordialement